

PQ OrFo 2024/18. mars 2026

Directives JardinSuisse/Informations concernant le PQ AFP à partir de 2026

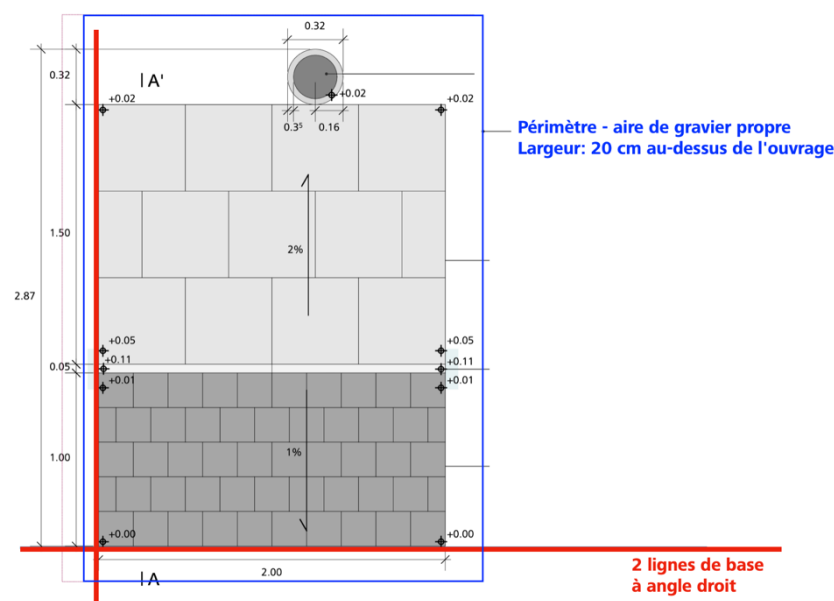
TPP Construction paysagère (position 2)

Durée de l'examen 220 minutes (3 h 40 min)

Lors de l'entretien technique qui suit (20 min), les connaissances techniques relatives à l'objet réalisé sont approfondies et vérifiées et des questions sur la mise en œuvre pratique sont posées au candidat. Entre la réalisation et le début de l'entretien technique, le candidat doit bénéficier d'une pause minimale de 15 minutes

Informations sur l'objet à réaliser

- Dimensions de l'ouvrage : 5 - 8 m², périmètre extérieur compris
- Toutes les informations doivent figurer sur les documents de plan : pour réaliser l'objet d'examen, les candidats reçoivent un plan (plan d'ensemble et coupes) ainsi que le cahier des charges correspondant
- Les candidats n'ont aucun calcul à effectuer
- Seules des machines de coupe de pierre sont utilisées [scie à pierre (à sec/à eau), meuleuse d'angle]
- Pas de lunettes ni de lasers
- Deux lignes de base sont tracées sur le plan ; celles-ci doivent également être implantées ou présentes sur le lieu de travail (par exemple à l'aide de ficelles ou d'éléments de construction tels que des poutres)
- planie grossière, compacté



Quantités minimales

- Pavée en pierre naturelle ou bordures (béton) : 1,5 m à 2,0 ml max.
- Deux surfaces de revêtement différentes avec des dalles en béton et des pavés en béton, d'au moins 2 m² chacune

- Un regard en béton de 25 cm de diamètre, longueur 30 cm (attention au poids) avec couvercle en béton (pas de caniveaux)
- Lit de pose de 2 à 3 cm de gravillons 3/6 ou 4/8 ou avec le matériau disponible
- Béton : béton « CIE » ou béton prêt à l'emploi

Outillage à disposition sur le lieu d'examen

Les candidats doivent préparer eux-mêmes les outils nécessaires à la réalisation de leurs travaux, disponibles sur le lieu d'examen.

Cela fait partie intégrante de l'examen.

Recommandation (ou selon la définition CEX)

Les candidats doivent apporter le matériel suivant pour l'examen :

Outils et matériel :

- De quoi écrire
- Calculatrice
- Double-mètre
- chevillère (20 m)
- Sécateur
- Scie à main avec étui (pas de scie pliante)
- Matériel de désinfection pour outils de coupe
- Marteau en caoutchouc
- Craie et crayon de maçon
- Niveau à bulle
- Massette
- chasse pierre
- Éponge et pinceau de maçon

EPI (équipement de protection individuelle) :

- Vêtements de travail
- Gants
- Protection oculaire (lunettes)
- Protection solaire
- Protection auditive
- Protection contre la pluie
- Genouillères
- Chaussures de travail S3 conformes aux normes SUVA

Moyen auxiliaires autorisées

Construction de l'objet

- Portfolio (analogiques/numériques) / Système de gestion de l'apprentissage (LMS)
- Documents CIE (analogiques/numériques) / Système de gestion de l'apprentissage (LMS)
- Recueil de formules
- Outils d'aide à l'identification des plantes (analogiques/numériques : applications, livres, etc.)

Entretien technique

- Portfolio [dossier de formation] (format papier/numérique)/système de gestion de l'apprentissage
- Documents relatifs aux cours interentreprises (format papier/numérique) / Système de gestion de l'apprentissage (LMS)
- Plan (plantation ou petit chantier) avec toutes les notes des candidats

PQ OrFo 2024/18 mars 2026

Directives JardinSuisse/Informations concernant le PQ AFP à partir de 2026

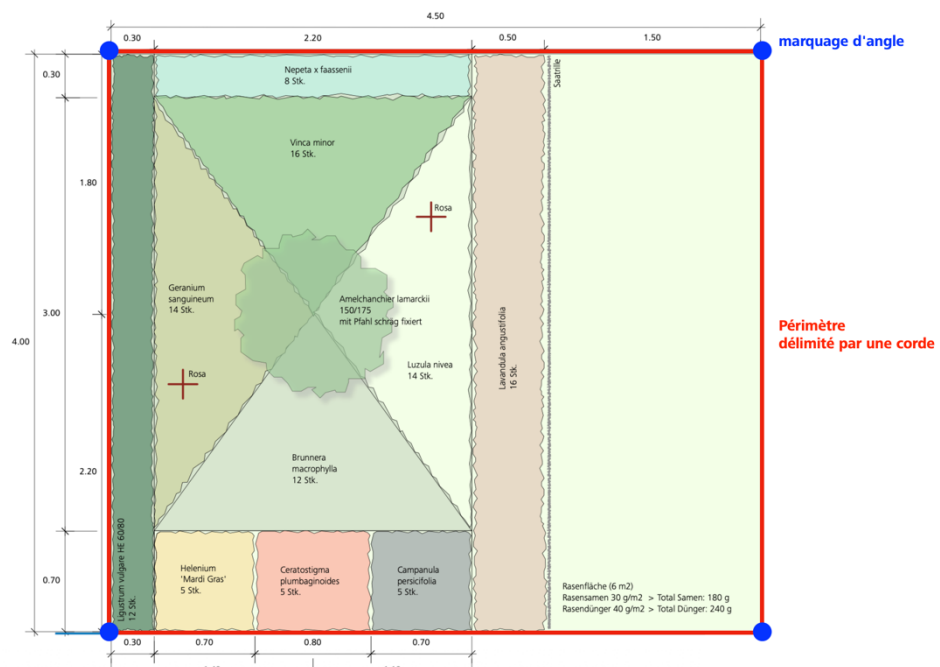
Position semis et plantation (position 3.1)

Durée de l'examen 160 minutes (2 h 40 min)

Lors de l'entretien technique qui suit (20 min), les connaissances techniques relatives à la l'objet réalisée sont approfondies et vérifiées, et des questions sur la mise en œuvre pratique sont posées. Entre la réalisation et le début de l'entretien technique, le candidat doit bénéficier d'une pause minimale de 15 minutes

Informations sur l'objet à réaliser

- Dimensions de la pièce : 15- 24 m², périmètre extérieur compris
- Toutes les informations doivent figurer sur les documents de plan : pour réaliser l'épreuve d'examen, les candidats reçoivent un plan (plan d'ensemble et coupes) ainsi que le cahier des charges correspondant
- Les candidats n'ont aucun calcul à effectuer
- Pas d'utilisation de machines (motoculteur)
- La surface doit être fraisée, avec une planie grossière, des pierres isolées de grande taille doivent être présentes (les candidats doivent les retirer)
- Les 4 points d'angle doivent être marqués à l'aide de bambous ou de fer à béton , la délimitation doit être définie à l'aide d'une ficelle



Plante

- Le plan contient au minimum 10, au maximum 15 plantes. Le nom de celles-ci est indiqué sur le plan
- Pour le candidat, seuls les plantes indiquées (genre végétal) sur le plan sont à disposition sur le lieu de l'examen, y compris la quantité figurant sur le plan
- Aucune plante n'est étiquetée

- Les plantes que le candidat ne connaît pas, doivent être identifiées (le temps nécessaire est inclus dans la durée de l'examen)
- Les candidats définissent les distances de plantation correctes des plantes
- Un assortiment d'engrais et de semences de gazon est mis à disposition, y compris tous les instruments de mesure et de pesée nécessaires, ainsi que les tuteurs nécessaires

Quantités minimales

- Environ $\frac{2}{3}$ de la surface à planter et $\frac{1}{3}$ de la surface à ensemençer

Outils sur place

Les candidats doivent préparer eux-mêmes les outils nécessaires à la réalisation de leurs travaux, disponibles sur le lieu d'examen.
Cela fait partie intégrante de l'examen.

Recommandation (ou selon la définition CEX)

Les candidats doivent apporter le matériel suivant à l'examen :

Outils et matériel :

- De quoi écrire
- Calculatrice
- Double-mètre
- chevillère (20 m)
- Sécauteur
- Scie à main avec étui (pas de scie pliante)
- Matériel de désinfection pour outils de coupe
- Massette

EPI (équipement de protection individuelle) :

- Vêtements de travail
- Gants
- Protection oculaire (lunettes)
- Protection solaire
- Protection auditive
- Protection contre la pluie
- Genouillères
- Chaussures de travail S3 conformes aux normes SUVA

Moyen auxiliaires autorisées

Construction de l'objet

- Portofolio (analogiques/numériques) / Système de gestion de l'apprentissage (LMS)
- Documents CIE (analogiques/numériques) / Système de gestion de l'apprentissage (LMS)
- Recueil de formules
- Outils d'aide à l'identification des plantes (analogiques/numériques : applications, livres, etc.)

Entretien technique

- Portofolio [dossier de formation] (format papier/numérique) / système de gestion de l'apprentissage (LMS)
- Documents relatifs aux cours interentreprises (format papier/numérique) / Système de gestion de l'apprentissage (LMS)
- Plan (plantation ou petit chantier) avec toutes les notes des candidats

Entretien technique pièces vertes (pos. 4.2)

Obligatoire pour tous les candidats

- 5 noms de plantes en latin/botanique et en français
- ainsi que 2 caractéristiques par nom de plante

PQ OrFo 2024/18 mars 2026

Directives JardinSuisse/Informations concernant le PQ AFP à partir de 2026

Entretien et maintenance (position 3.2)

Durée de l'examen 60 minutes (1 h)

Pas d'entretien technique

Informations sur la surface à traiter

- Mettre une surface suffisante à la disposition des candidats (recommandation : 8 à 15 m², selon les lieux d'examen)
- Entretien des espaces verts : par exemple, plantations de vivaces, plantations de vivaces/arbustes
- Recommandation :
Pour la réalisation de l'épreuve, remettre aux candidats un plan d'ensemble et le cahier des charges correspondant par écrit
- Les candidats n'ont aucun calcul à effectuer
- Pas d'utilisation de machines ni d'échelles
- La fertilisation et le paillage sont possibles selon la situation
- Choisir et définir les consignes de manière que les candidats puissent effectuer des tâches aussi variées que possible pendant la durée de l'examen.

Travaux à effectuer

- Travaux de taille des arbustes
- Contrôler et renouveler les fixations/points d'attache
- Taille saisonnière des plantes vivaces
- Taille remontante
- Désherbage, élimination des repousses
- Coupe des bordures de pelouse
- Ameubler le sol
- Amendement, fertilisation
- Nettoyer les zones attenantes
- Trier et éliminer les déchets de coupe/déchets verts
- ATTENTION: aucun travail d'entretien de la pelouse ne doit être effectué!

Plante

- Les candidats doivent indiquer le nom botanique de 5 plantes présente sur la parcelle!
- Uniquement les noms des plantes (identification) sont demandés, aucune autre question sur ces plantes.
- Ils peuvent utiliser des moyens externes pour cette identification.

Outil sur place

Les candidats doivent préparer eux-mêmes les outils nécessaires à la réalisation de leurs travaux, disponibles sur le lieu d'examen.

Cela fait partie intégrante de l'examen.

Recommandation (ou selon la définition CEX)

Les candidats doivent apporter le matériel suivant à l'examen :

Outils et matériel :

- De quoi écrire
- Double-mètre
- chevillère (20 m)
- Sécateur
- Scie à main avec étui
- Matériel de désinfection pour outils de coupe
- Massette

EPI (équipement de protection individuelle) :

- Vêtements de travail
- Gants
- Protection oculaire (lunettes)
- Protection solaire
- Protection auditive
- Protection contre la pluie
- Genouillères
- Chaussures de travail S3 conformes aux normes SUVA

Matériel autorisé

- Plantes (analogiques/numériques) / Système de gestion de l'apprentissage (LMS)
- Documents CIE (analogiques/numériques) / Système de gestion de l'apprentissage (LMS)
- Recueil de formules
- Outils d'aide à l'identification des plantes (analogiques/numériques : applications, livres, etc.)